



Le Projet Associatif

Créée en 1975, l'ifac est une union d'associations loi 1901, lieux d'échanges et de partenariats entre élus locaux et professionnels de l'animation et de l'action territoriale.

Nous oeuvrons pour l'amélioration des services à la population, en contribuant à l'accès aux loisirs, à l'aide aux personnes et au soutien des publics en difficulté, de la petite enfance au troisième âge.

Administrée par des élus locaux et des responsables associatifs, notre association nationale est agréée Jeunesse et Éducation Populaire, et association éducative complémentaire de l'enseignement public.

But de l'ifac

L'Institut de Formation d'Animation et de Conseil est né de la volonté de conseiller et de soutenir les collectivités locales dans leurs missions. L'ifac, espace d'échanges et de partenariat entre les élus locaux et les professionnels de l'animation et de l'action territoriale, a vocation à élaborer, à développer et à adapter des réponses aux demandes des collectivités, y compris dans le cadre des marchés publics.

Fidèle à l'esprit du service au public, l'ifac s'appuie sur son expérience de l'animation, de l'insertion et de l'action sociale ainsi que sur sa connaissance des collectivités, pour proposer des solutions réalistes conformes aux spécificités et aux contraintes locales, dans le respect des valeurs d'ouverture et de pluralité.

Son but est d'aider les professionnels et les élus à définir des objectifs cohérents et de les traduire en projets et actes concrets dans une dynamique qui vise à prendre en compte la demande et satisfaire les besoins des habitants en favorisant l'esprit d'initiative tout en respectant les légitimités et en garantissant une bonne utilisation des fonds publics.

Axes d'intervention

Formation

- Former les intervenants de l'action sociale, de l'éducation, de la politique de la ville, du développement territorial, de la culture et

des loisirs, au service des collectivités locales et des associations.

- Former et accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Conseil

- Assister les collectivités et les associations par des démarches de réflexion, d'aide à la décision pour l'évaluation et/ou la mise en place de projets et d'actions.
- Informer les adhérents, les partenaires et les professionnels sur l'actualité du champ d'action de l'ifac pour alimenter leur réflexion.

Missions

- Réaliser des actions et des missions à la demande soit d'associations soit des collectivités territoriales notamment en matière de gestion des services au public (Gestion de structures socio-éducatives, d'accueil pour les jeunes, de centres de loisirs, mise en place et suivi de professionnels en mission, actions de prévention, actions éducatives dans les écoles, les collèges et les lycées) etc...

L'ifac affirme fortement que l'interaction et la simultanéité de ces 3 axes indissociables et interdépendants font la cohérence de ses actions en même temps qu'ils garantissent ses résultats.

Des acteurs éducatifs pluridisciplinaires disponibles

Le temps libre n'est ni une rupture, ni une parenthèse dans la vie scolaire, familiale et sociale.

Il appartient à la globalité de la personne : les temps de vie et les problématiques ne se morcellent pas. Il convient de tenir compte de la réalité de chacun : niveau de vie, scolarité, vie professionnelle, dynamique familiale et sociale, cadre de vie, perspectives et motivations personnelles, projets...

Le temps des vacances et des loisirs devient dès lors un moment privilégié pour écouter et échanger, apprendre et s'épanouir grâce à la prise en compte des besoins de chacun pour qu'il devienne un acteur conscient de son développement et de son évolution. L'ifac agit dans le champ de « l'éducation non-formelle » en complément et en lien avec la famille et l'Ecole.

La stimulation de la curiosité par l'initiation à la découverte de l'environnement humain, naturel, culturel et sportif, développera et renforcera l'esprit de citoyen actif et participatif, en permettant d'affirmer son identité et de se réaliser par l'effort, le partage et le libre-arbitre.

Un projet éducatif fondamental

Dans le cadre de ses missions auprès des collectivités territoriales, l'ifac réalise des activités éducatives qui doivent émaner d'un projet collectif dont l'élaboration commence par l'information, par la formation et sa négociation en référence aux principes éducatifs de la collectivité commanditaire.

Le Projet doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis :

- L'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation et à la socialisation ;
- L'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers de chacun : âge et développement physique, affectif et relationnel ;
- Le développement de la créativité et de l'imaginaire ;
- L'approche du milieu sportif et culturel.

Le Projet doit favoriser la mixité sociale et permettre à chacun de mieux appréhender son environnement.

Les chartes de l'ifac

Dans chacun des domaines d'activités : Formation, Conseil et Missions, ainsi que pour les services transversaux (gestion, communication), des chartes précisent les règles déontologiques de l'ifac en assurant leur transcription concrète dans les actions.

Les collaborateurs ifac et les structures affiliées au groupe d'associations ifac (délégations territoriales et associations), ainsi que chacun de leurs membres s'engagent à les respecter. L'association nationale ifac assure un rôle de conseil, d'aide et de contrôle auprès de tous les participants de ce groupe d'associations.

La responsabilisation de l'individu

L'ifac privilégie les actions collectives qui permettent la responsabilisation effective des participants dans l'organisation et le déroulement de celles-ci pour :

- Permettre à chacun de se découvrir, de participer à la vie du groupe et de la société, en proposant des améliorations, un mieux-vivre et un accroissement permanent de la qualité de la vie,
- Favoriser l'adhésion à des objectifs librement élaborés d'après les besoins et les aspirations des individus,
- Vivre en relation avec d'autres personnes, dans l'acceptation et le respect de chacun, de ses valeurs et de ses croyances,
- Donner l'occasion à chacun d'exercer sa liberté et de se situer dans le cadre de référence qu'est la société française.

C'est pourquoi les cadres d'intervention sont toujours clairement définis pour permettre à l'individu d'évoluer en connaissance de cause. Les règles, inscrites dans la durée, imposent que la loi soit présente, écrite, parlée et clairement énoncée et unique pour tous.

Il faut pour cela :

- Susciter l'émergence de projets chez les enfants, les jeunes, et les adultes,
- Insister sur la nécessité de la cohérence territoriale et temporelle des actions
- Respecter le cadre institutionnel dans lequel l'individu évolue,
- Favoriser la participation à la vie locale.

Ainsi seront favorisés le développement et le cheminement de l'individu vers un plus grand épanouissement, donc vers une réalisation de soi la plus équilibrée et la plus complète possible.

La qualité des relations éducatives

L'ifac veut instaurer, avec le public qui lui est confié, une relation éducative et structurante qui amène l'individu à identifier clairement l'encadrement pour se repérer. Les équipes de formation et d'animation, représentant le monde adulte, seront des référents et donneront une image positive par le respect des personnes, des lieux et des horaires, par la qualité des relations (convivialité, langage et attitude corrects).

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation, de compréhension, de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation ou de formation.

Les principes pédagogiques de l'ifac

La laïcité, une approche active de la citoyenneté

Des différences de toutes natures existent dans la société ; c'est dans l'acceptation de celles-ci, et, pour que la diversité soit source d'enrichissement, de respect social et de tolérance, que les initiatives favorisant les rencontres seront promues.

L'ifac par ses actions et ses pratiques forme des citoyens aptes à vivre collectivement au sein de la communauté nationale, dans le respect des valeurs de la République Française, de l'Europe et en respectant les conventions internationales des droits de l'homme et de l'enfant.

Chaque acteur de l'ifac :

- S'interdit donc d'utiliser ses interventions au sein de l'institut à des fins d'endoctrinement philosophique, idéologique, politique ou religieux, et se fait un devoir de respecter les convictions de chacun.
- En veillant à affirmer la supériorité de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.
- En imposant à tous de transcender leurs singularités. Ce qui suppose la distinction de ce qui relève de la sphère privée et de la sphère publique
- Contribue à la promotion des valeurs développées plus haut, à l'épanouissement des personnes dans la collectivité, au développement de leur libre-arbitre, à la capacité à comprendre et respecter les différences et à la construction d'un monde pacifique plus équitable. Ce qui suppose que la notion de laïcité affirme le postulat de la primauté de l'Homme.

L'ifac est agréé Jeunesse et Education Populaire.

L'ifac est reconnu association éducative complémentaire à l'enseignement public.

L'ifac est reconnu organisme de formation OPQF. ...

L'éthique de l'ifac

Qu'il s'agisse de politique en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des adultes ou du troisième âge, de dispositifs d'insertion, de prévention ou de loisirs, d'actions culturelles ou sociales, de mise en place ou de gestion d'équipements, l'ifac propose des solutions réalistes adaptées au contexte local, dans le plus profond respect de l'individu et pour promouvoir son épanouissement.

C'est par l'observation minutieuse et une méthodologie rigoureuse d'appréhension de chaque situation, ainsi que par le dialogue et la concertation, que s'élaborent avec les partenaires institutionnels et associatifs des actions originales. Celles-ci s'appuient sur les structures associées et sur les institutions qui, par leurs agréments et leurs habilitations, reconnaissent à l'ifac son expertise attestée par l'expérience accumulée depuis 1975 au service des collectivités territoriales.

L'ifac, s'inscrivant dans des conventionnements variés (État, Région, Département, ou Collectivités territoriales, Caisses d'allocations familiales) renforce des liens entre les usagers et la collectivité.

Ses services répondent à une quintuple exigence :

- **L'efficacité** : les objectifs préalablement fixés doivent être atteints ;
- **La qualité** : les besoins des utilisateurs doivent être satisfaits ;
- **La créativité** : des solutions innovantes permettent de ne pas s'enfermer des schémas habituels ;
- **L'économie** : une gestion rigoureuse permet d'économiser du temps, de l'argent et de l'énergie ;
- **Le respect des compétences et des prérogatives** des élus locaux et associatifs et des professionnels.

Les valeurs éducatives de l'ifac

L'apprentissage de la citoyenneté, comme la responsabilisation de l'individu et le respect des valeurs républicaines est au cœur des valeurs éducatives de L'ifac.

L'apprentissage de la citoyenneté et la valorisation du lien social

Au fil des années, la notion de citoyenneté s'est complexifiée ; originellement valeur politique, elle est aujourd'hui facteur de lien social, faisant de la participation à la vie locale une de ses formes essentielle.

La citoyenneté nécessite l'autonomie des personnes, des rapports sociaux de qualité fondés sur la compréhension et le respect mutuels ainsi que des cadres institutionnels clairs et structurants.

L'individu a besoin d'être reconnu pour s'intégrer dans son environnement : cette reconnaissance passe par sa participation active à sa propre valorisation en vue de sa réussite. L'acquisition de valeurs, comme le respect des personnes et des biens, l'écoute des autres et la tolérance.

L'appréciation des différences comme une source possible d'enrichissement mutuel, l'esprit d'entraide et l'idée de partage, prendra alors un sens.

La citoyenneté se joue autant dans le civisme (les relations entre les individus et les institutions) et la civilité (les relations interpersonnelles) que dans le respect de ses droits et de ses obligations.

Être citoyen, c'est se sentir en capacité d'agir. Il convient dès lors de développer chez l'enfant, le jeune et l'adulte, la capacité à faire des choix et de les concrétiser, afin de devenir un acteur responsable.

En inscrivant la citoyenneté comme un des objectifs, les actions conduites par l'ifac s'inscrivent dans le champ de la prévention. Le travail éducatif de prévention est donc un des éléments importants d'une politique d'animation tant rurale qu'urbaine.